

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2015
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Points 68 c) et 107 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants
spéciaux

Mesures visant à éliminer le terrorisme
international

**Lettres identiques datées du 19 juin 2015, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Jordanie rejette les allégations infondées formulées dans les lettres identiques du Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies datées du 16 juin 2015 (S/2015/442), qui témoignent des difficultés dans lesquelles le régime syrien est empêtré et démontrent à quel point il est coupé de la réalité que vit son pays.

Les actes de barbarie commis par le régime syrien contre la population, ses graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les diverses formes des châtiments collectifs qu'il a infligés aux civils ont contribué à la propagation du terrorisme en Syrie. Le régime invoque désormais le fléau du terrorisme pour justifier ses attaques contre les civils et son recours à des armes interdites par la communauté internationale, parmi lesquelles des armes chimiques et des barils explosifs. En outre, il se garde d'œuvrer véritablement en faveur d'un règlement politique de la crise qui mettrait fin à la destruction du pays causée par ses propres politiques.

La Jordanie réaffirme qu'elle a toujours combattu le terrorisme sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations et quels qu'en soient les auteurs, car il est contraire aux règles et valeurs religieuses et morales. S'étant fermement prononcée contre le terrorisme et l'extrémisme, elle affirme que toutes ses institutions continueront de lutter contre ce phénomène sur tous les fronts, en intensifiant leurs



efforts et en coopérant avec les différents acteurs régionaux et internationaux en vue de renforcer la stabilité et la sécurité dans la région.

La Jordanie demande une nouvelle fois au régime syrien de s'associer aux efforts menés pour trouver une solution politique au conflit qui se déroule en Syrie, de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes compétents pour remédier à la situation humanitaire catastrophique qui règne dans le pays. Cela serait plus pertinent que de lancer des accusations à la Jordanie qui, bien que ses capacités et ses ressources soient limitées et qu'elle subisse les conséquences des nombreux conflits en cours dans la région, a accueilli près de 1,5 million de réfugiés syriens depuis le début de la crise. La Jordanie reste déterminée à trouver une solution politique qui préserve l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie et mette fin aux souffrances endurées par le peuple syrien depuis tant d'années.

Nous demandons à la communauté internationale de faire preuve de fermeté à l'égard du Gouvernement syrien afin de l'amener à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2199 (2015) et les résolutions de l'Assemblée générale, dont la résolution 69/189, ainsi que le droit international humanitaire et les principes des droits de l'homme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 68 c) et 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mahmoud Daifallah Mahmoud **Hmoud**
